

L'immigration ouest-africaine en Europe

Moustapha Diop

Volume 24, numéro 1, 1993

Migrations et relations transnationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703131ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703131ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Diop, M. (1993). L'immigration ouest-africaine en Europe. *Études internationales*, 24(1), 111–124. <https://doi.org/10.7202/703131ar>

L'immigration ouest-africaine en Europe

A. Moustapha Diop*

La situation en Afrique reste marquée par le sous-développement, la malnutrition, et la misère ; et pourtant ce continent – hormis le Maghreb – se présente, à prime abord, comme un géant, avec près de 22,5 % des terres immergées, 30 % des ressources minérales découvertes dans le monde, et plus de 11 % de la population mondiale.

Le développement économique se trouve entravé par un ensemble de facteurs : instabilité politique ; sécheresse ; conflits armés ; cultures d'exportations intensifiées ; détérioration plus qu'accentuée des termes de l'échange ; secteur agricole quasi improductif ; problèmes dans le fonctionnement des institutions de l'État...

Au niveau de l'écologie, la désertification se poursuit et concerne même la zone forestière, jusque-là épargnée. Pendant les années 1983-84, la sécheresse a sévi au Ghana et en Côte-d'Ivoire, atteignant aussi les régions côtières. La consommation du bois de feu, représentant les ressources énergétiques en usage dans de nombreux pays, passe de 50 à 85 % dans les zones sèches. Selon les prévisions, au rythme de 6 M d'ha par an, il y aurait d'ici à l'an 2010 une baisse de 15 à 20 % des forêts tropicales ; ainsi des pays comme le Mali, le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso, verraient-ils leur déficit annuel en approvisionnement en bois atteindre 25 à 30 milliards, en l'an 2010.

En 1986, la Division de la population des Nations Unies constatait que le taux d'accroissement démographique en Afrique était le plus élevé du monde : 11,8 % de la population mondiale, soit 590 M d'habitants. Cette croissance différentielle s'explique, selon les démographes, par « un rééquilibrage du peuplement à l'échelle planétaire ».

L'Afrique se singularise, d'autre part, par la jeunesse de sa population : près de 47 % des habitants ont moins de 15 ans, et près de 3 % ont plus de 65 ans ; ceci emporte des charges en éducation, en santé, en emploi.

La pression démographique risque d'être lourde pour les pays pauvres en terre (Sénégal, Niger, Mauritanie, Burkina Faso...) et pour les pays à ressources proportionnées (Gambie, Mali, Togo, Sierra-Léone...). Ceci aura

* *Chargé de cours à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Paris.*
Revue Études internationales, volume XXIV, n° 1, mars 1993

pour conséquences d'entraîner, d'une part, des flux de populations rurales vers les villes, et d'autre part, d'induire des mouvements de populations vers des espaces ultra-marins, l'Europe, en l'occurrence. Du reste, depuis plusieurs années, un mouvement d'anticipation est amorcé, en direction des pays européens.

I- Répartition dans les pays européens

D'après les estimations de l'Eurostat, datant de 1990, les Africains, résidant dans 10 pays européens, étaient de l'ordre de 289 101 personnes. Parmi ces pays, cinq d'entre eux accueillent entre 27 000 et près de 127 000 Africains : «La France s'impose comme le premier pays d'immigration ouest-africaine avec 126 230 personnes»¹. L'Italie, qui n'a pas de liens historiques avec les pays ouest-africains, totalise un peu plus de 48 000 personnes, tandis que la Grande-Bretagne occupe la troisième position, avec un effectif de l'ordre de 43 000 personnes.

Le Portugal et l'Allemagne participent au mouvement d'immigration ouest-africaine, totalisant respectivement près de 29 000 et de 27 500 personnes. Les autres pays européens les moins touchés sont les Pays-Bas (7 267 Africains), l'Espagne (5 770), le Luxembourg (1 254), La Belgique (337).

Ces chiffres doivent être considérés avec circonspection ; s'ils donnent une image de la diffusion des populations africaines en Europe, il reste qu'ils sont sous-estimés dans certains pays comme la Belgique, l'Espagne ou l'Italie. Pour l'Espagne, par exemple, la population d'Afrique noire était de 20 000 personnes en 1986, selon le rapport de l'organisation caritative catholique (*Caritas Espanolas*)².

La ventilation par nationalité indique que les Sénégalais, les Ghanéens, les Cap-Verdiens, les Maliens et les Nigériens constituent le groupe majoritaire, avec un effectif oscillant entre près de 33 000 (les Nigériens), et près de 74 000 (les Sénégalais).

Dans le groupe francophone, 3 nationalités sur 9 se détachent quant à leur nombre ; ce sont les Sénégalais, les Maliens et les Ivoiriens (cf. tableaux 3 et 4). Dans le groupe anglophone, Ghanéens et Nigériens dominent majoritairement (cf. tableaux 1 et 2) ; chez les lusophones, les Bissau-Guinéens constituent une infime minorité (cf. tableaux 5 et 6).

La répartition par nationalité dans les pays européens montre que «l'Italie est devenue le deuxième pays d'immigration ouest-africaine», et que «cette évolution 'perturbe' la dichotomie France/Grande-Bretagne,

1. N. ROBIN, «L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : Panorama statistique», in *Hommes et Migrations*, n° 1960, décembre 1992, p. 8.

2. B. AGUER, «Résurgence de l'Islam en Espagne», in *Revue des Migrations Internationales*, vol. 7, n° 3, 1991, p. 70, note n° 3.

assise d'une première géographie des migrations ouest-africaines vers l'Europe»³. D'autre part, elle révèle que l'Allemagne est le seul pays où sont présents les ressortissants des 16 pays, membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 1
Ressortissants de pays anglophones en Europe

Nationalités	Total
1. Ghanéens	52 289
2. Nigériens	32 992
3. Gambiens	4 483
4. Sierra-Léonais	3 603

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

Tableau 2
Répartition par nationalité dans les pays européens

1. Les Ghanéens

Grande-Bretagne	19 000
Allemagne	14 924
Italie	11 443
Pays-Bas	4 115
France	2 681

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

2. Les Nigériens

Grande-Bretagne	20 000
Italie	6 855
Allemagne	5 068
France	789
Espagne	171

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

3. Les Gambiens

Espagne	1 938
Allemagne	1 443
Grande-Bretagne	1 000
Pays-Bas	102

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

3. N. ROBIN, *op. cit.*, p. 9.

Tableau 2 (suite)
Répartition par nationalité dans les pays européens

4. Les Sierra-Léonais

Grande-Bretagne	3 000
Allemagne	603

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

Tableau 3
Ressortissants de pays francophones en Europe

1. Sénégalais	73 541
2. Maliens	35 422
3. Ivoiriens	17 744
4. Mauritanien	7 471
5. Togolais	6 712
6. Guinéens	6 644
7. Béninois	4 273
8. Burkinabe	2 853
9. Nigériens	1 518

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

Tableau 4
Répartition par nationalité dans les pays européens

1. Les Sénégalais

France	45 260
Italie	25 107
Espagne	11 752
Allemagne	1 353

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

2. Les Maliens

France	34 937
Allemagne	388

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

3. Les Ivoiriens

France	16 987
Allemagne	416
Belgique	337

Source: *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

Tableau 4 (suite)
Répartition par nationalité dans les pays européens

4. Les Mauritaniens

France	6 636
Allemagne	164
Espagne	68

Source : *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

Tableau 5
Ressortissants de pays lusophones en Europe

Nationalités	Total
1. Cap Verdiens	39 104
2. Guinéens (Bissau)	132

Source : *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

Tableau 6
Répartition par nationalité dans les pays européens

1. Les Cap-Verdiens

Portugal	28 796
Italie	4 901
Pays-Bas	1 474
Espagne	2 341

Source : *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

2. Les Guinéens (Bissau)

Allemagne	119
Espagne	13

Source : *Hommes et Migrations*, n° 1 160, déc. 1992

II- Les immigrés de l'Afrique sub-saharienne en France

«Vous risquez d'être envahis demain de multitudes d'Africains, qui, poussés par la misère déferleront en vague sur les pays du Nord. Et vous aurez beau faire des législations contre l'émigration, vous ne pourrez pas arrêter ce flot car on n'arrête pas la mer avec les bras (...). Ce sera comme des hordes que vous avez connues dans votre Moyen Âge » (*Le Figaro* du 3 juin 1991).

Visions apocalyptiques, réalité de demain ou stratégie de provocation, en vue de récolter des subsides ? En tout cas, l'argument de «hordes», utilisé par le chef de l'État sénégalais, hante bien des esprits en-deça et au-delà des Pyrénées.

En France, depuis la fin des années 70, les Africains commencent à émerger de leur invisibilité : grèves des loyers dans les foyers d'habitation ; regroupement familial, avec les problèmes culturels y afférant (excision ; polygénie ; scolarité et éducation de la « seconde génération »), investissement de lieux publics, avec les familles maliennes sur l'esplanade de Vincennes ; surpopulation dans les foyers ; travailleurs sans documents – les clandestins – ...

Présence africaine en France, à une époque où le « tiers-mondisme n'est plus à la mode », selon l'expression de E. Pisani, et où le « continent le plus aidé » ploie sous le fardeau de l'endettement, et assiste, impuissant, au désengagement des acteurs économiques du Nord, et ce, au nom de la loi du marché, à savoir le « recentrage ».

Présence africaine en France, à un moment où la République, confrontée à la montée ou à la résurgence des « tribus », des corporations, balance entre intégration et assimilation.

L'article, après une esquisse historique des Africains en France, s'interroge sur la rencontre entre lois endogènes et cultures exogènes avant de cerner les conséquences de cette présence africaine, pour les pays exportateurs de main-d'œuvre (Sénégal, Mali, essentiellement).

III– Les Africains en France : une présence ancienne

Dans les années 60, la France découvre les Africains ; articles de revues et de journaux commencent à s'interroger sur ce « problème grave : l'immigration africaine en France »⁴, sur ces « quarante mille esclaves volontaires »⁵. L'Afrique noire est « au cœur de Paris »⁶ ; mais « comment vivent [ces] travailleurs africains en France »⁷ ; cette « vague noire qui nous envahit »⁸, est-elle une « nouvelle traite des Noirs »⁹. La France peut-elle favoriser ce « scandale : des négriers au xx^e siècle »¹⁰ ; en tout cas, afin d'éviter « des épaves par millions sur le pavé des villes »¹¹, et « pour qu'il n'y ait pas « d'Alabama » chez nous, il faut mettre fin à l'insécurité de la condition noire en France »¹², de ces « 50 000 travailleurs africains dans les Harlem français »¹³, etc.

Dans les années 60, la France découvre la présence noire ; et pourtant la présence des populations est attestée pendant les périodes allant du xiii^e

4. *Marchés Tropicaux*, n° 891, 8 décembre 1962.

5. Michel LEGRIS, *Le Monde*, 21 au 23 février 1963.

6. Noël COPIN, *La Croix*, 12 au 14 décembre 1962.

7. *Syndicalisme*, n° 917, mars 1963.

8. *La Vie africaine*, n° 34, mars 1963.

9. *Révolution africaine*, n° 13, 27 avril 1963.

10. *Messages du Secours catholique*, n° 129, avril 1963.

11. *Bingo*, n° 125, juin 1963.

12. *La France catholique*, 16 août 1963.

13. *Faim et Soif*, juin 1965, n° 61.

au xvi^e siècles ; à la fin du xiii^e siècle se détache la figure d'Isméra, originaire du Soudan occidental, qui fut consacrée «Madone noire» à sa mort. Au cours du xvi^e siècle, des Africains furent amenés en France par des armateurs, qui tentèrent de les vendre comme esclaves. Le Parlement, en spécifiant que l'esclavage n'aurait pas cours dans le royaume de France, permit à ces Africains, soit de rester, soit de regagner leur pays d'origine. Un navigateur portugais, Alvarez d'Almada, en voyage dans l'actuel Sénégal en 1594, affirme que «beaucoup de nègres parlaient très bien français, et auraient même été en France»¹⁴.

Toutefois la première présence massive d'Africains se situe lors de la Première Guerre mondiale, lorsque l'«Appel à l'Afrique» fut entendu et engrangé par les dignitaires religieux et politiques de l'Afrique occidentale française (AOF) et de l'Afrique équatoriale française (AEF)¹⁵.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, grâce au reclassement des anciens combattants et à la levée d'interdiction de débarquer dans des ports français, les Africains peuvent désormais s'inscrire officiellement comme matelots (soutiers, graisseurs) dans les compagnies maritimes, desservant les côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Le recensement du ministère des colonies de 1926 comptabilisait plus de deux mille Africains, répartis dans les villes portuaires et à Paris, qui étaient travailleurs manuels (1 100), employés dans le commerce et l'agriculture (340), domestiques (255), navigateurs (800), étudiants (75)¹⁶.

Avec la mobilisation générale de la Deuxième Guerre mondiale, le flux des matelots va s'amplifiant jusqu'en 1945 ; à partir de cette date, l'embauche devient plus difficile pour les Africains par la conjonction de deux facteurs, l'un d'ordre technologique, l'autre politico-syndical. L'introduction du moteur à diesel dans la marine marchande supprime le travail pénible des soutiers ; certains postes, devenant plus «propres», les syndicats prônent la politique de «préférence nationale». En dépit des difficultés, la navigation garde jusqu'à la fin des années 50 ses attraits pour les Africains¹⁷, en ce qu'elle était le moyen le plus sûr par lequel ils pouvaient entretenir leur prestige auprès de leurs compatriotes restés au pays. Certains Africains n'hésitèrent pas à embarquer en clandestins vers la France, en comptant sur l'aide d'un «pays» pour obtenir un emploi dans la navigation, et ainsi, bénéficier d'un «status symbol».

14. A.M. DIOP, «Les chrétiens négro-africains immigrés en France», *Migrants-Formation*, n° 82, septembre 1990, p. 114.

15. Philippe DEWITTE, «au total environ 134 000 Africains, en grande majorité originaires d'AOF, sont venus se battre en Europe, 30 000 d'entre eux n'ont jamais revu la terre d'Afrique», dans *Les mouvements nègres en France, 1919-1939*, Paris, l'Harmattan, 1985, p. 27.

16. Philippe DEWITTE, *op. cit.*, p. 25.

17. Ousmane SEMBENE, *Le docker noir*, Paris, Présence Africaine, 1973, 2e édition. Le roman a paru aux Éditions Debrasse en 1956.

À la migration des «aristocrates» navigateurs est venu se greffer dans les années 60 un autre flux de migrants africains, originaires du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie. D'ailleurs, la voie se trouvait balisée: l'affaire algérienne en avril 1960 priva momentanément les entreprises de la main-d'œuvre; la signature de l'Accord multilatéral (22 juin 1962) «exempte» les ressortissants de la communauté franco-africaine de tout contrôle et de toute restriction quant au séjour et à l'emploi; l'éclatement de la Fédération du Mali met un terme à la migration soudanaise vers le Sénégal; des recruteurs africains vont sillonner l'aire de la Vallée du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal), à la recherche de «gros bras» pour l'industrie française en pleine expansion.

De 1960 à 1974, l'immigration sub-saharienne (Mali, Mauritanie, Sénégal) a fonctionné selon le système de la noria: le séjour en France dépassait rarement quatre ans pour la majorité des émigrés, «les gens rentraient chez eux pour un long séjour et parvenaient à se faire remplacer par un frère ou un membre du groupe (...). Ce système permettait un maintien des liens familiaux et des activités agricoles traditionnelles parallèlement à la quête de revenus nécessaires à la survie du village»¹⁸.

À partir de 1974 – date de la suspension de l'immigration –, le système de rotation s'étiole, et les migrants, devenus immigrés, s'installent dans un «provisoire qui dure», et commencent à amorcer la politique du regroupement familial.

La nouvelle politique migratoire va déclencher ainsi de nouveaux flux. Au milieu des années 70, émergent dans l'hexagone les marchands ambulants, d'origine sénégalaise et appartenant à la confrérie mouride; estimés à plusieurs milliers de personnes en 1983-84, certains vendeurs «d'art africain» ont d'abord sillonné les villes françaises, puis vont investir les capitales de l'Europe du Nord (Pays-Bas, Allemagne, Suède...), d'autres se sont installés en Italie et en Espagne; d'autres, enfin, ont répondu aux chants des sirènes du rêve américain¹⁹. Parallèlement aux «camelots» s'ajoute la venue de marabouts sénégalais, gambiens; certains d'entre eux sont soit des représentants des chefs confrériques (muridiyya, tijaniyya ou qadiriyya), soit des indépendants; d'autres sont des «guérisseurs de l'âme», vantant leur mérite sur des cartes de visite²⁰. La troisième phase de l'immigration – la partie immergée de l'iceberg – concerne à la fois les étudiants «sédentarisés», les réfugiés politiques ou économiques (Congolais, Zaïrois, Angolais, Bissau-Guinéens...), et un taux non négligeable de travailleurs alphabétisés, originaires du Cameroun, du Togo, du Bénin, de la Côte-d'Ivoire, voire du Sénégal.

18. Secrétariat général à l'intégration, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire*. Rapport, juin, 1992, p. 12.

19. Y. EBIN et R. LAKE, «Camelots sénégalais à New-York», *Hommes et Migrations*, n° 1 160, décembre 1992, pp. 32-37.

20. A.M. DIOP, *Immigration et religion: les musulmans négro-africains en France*, *Migrations et société*, octobre-décembre 1989, pp. 50 à 52.

Amorcé dès la fin des années cinquante avec les navigateurs, le regroupement familial «a commencé à s'opérer d'une manière significative à partir de 1976 dans les milieux de travailleurs», selon le rapport du Secrétariat général à l'Intégration. De 1983 à 1985, le taux de membres de famille réunis a connu une progression de 5 à 6 % de l'immigration familiale totale, avec un nombre annuel de 2 000 à 2 500²¹.

IV- Panorama statistique et répartition par nationalité

En comparant les recensements effectués de 1946 à 1982, on constate de grandes fluctuations dans les mouvements de population africaine. Le recensement de 1946 comptabilise 13 517 Africains, établis en France métropolitaine²²; ce volume connaît une chute vertigineuse en 1954, avec 2 296 Africains enregistrés, soit un pourcentage de 0,1 % de la population étrangère. Ce faible taux s'explique d'une part, par le retour des soldats démobilisés dans leur pays d'origine, et, d'autre part, par le processus de naturalisation.

Lors du recensement de 1962, on assiste à un retour du balancier; le volume de la population dépasse légèrement celui de 1962: 17 787 personnes, soit 0,8 % de la population étrangère. Entre 1962 et 1982, l'immigration africaine a enregistré un accroissement tout aussi important, sinon plus important que celui des Maghrébins, puisqu'ayant décuplé sur une période de vingt ans. En 1982, le stock était de l'ordre de 172 696 personnes, soit 4,5 % de la population étrangère, si compte est tenu des régularisations des «sans papiers» (fin 1981 et l'année 1982). Selon le rapport du Secrétariat général à l'intégration, la population africaine en 1990 s'élèverait à 235 372 personnes: les Africains «originaires des pays autrefois sous domination française» représentent 178 133 personnes, «tandis que ceux provenant des autres pays d'Afrique noire passent de 24 912 (année 1982) à 57 239 personnes» (en 1990).

Le recensement de 1982 comptabilise 18 nationalités, plus la rubrique «autres nationalités», tandis que les statistiques du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, elles, enregistrent au 31 décembre 1981, 33 nationalités (plus les divers), titulaires d'un titre de séjour. Ces différentes nationalités se répartissent entre ressortissants de pays jadis sous administration française, britannique ou portugaise.

Parmi les nationalités, la proportion sénégalaise reste la plus élevée, avec un volume de 33 240 personnes (recensement de 1982); viennent ensuite les Maliens (23 340), les Camerounais (14 220), les Ivoiriens (11 680), les Zaïrois (6 900), les Mauritaniens (5 060), les Togolais (4 680)...

En 1965, G. Tapinos notait que la «population n'est pas le reflet des diversités africaines»; beaucoup d'eau a coulé depuis sous les ponts de

21. A. LEBON, *L'immigration en France de 1984 à 1986*, Paris, OCDE, 1986, p.9.

22. A.M. DIOP et M. ANTOINE, *Les jeunes Africains en France*, Paris, SNCA, 1989, p. 4.

France et de Navarre. Pour les années 90, les immigrés africains représentent un véritable kaléidoscope du continent dans leur diversité, dans leurs manières d'être et de faire. Sur le continuum des nationalités se déclinent les multiples appartenances ethniques²³, et sur celui de l'adhésion spirituelle s'enchevêtrent et se différencient à la fois les adeptes de l'islam, du christianisme, et ceux se réclamant de la religion du terroir.

V- Conflits de lois, conflits de cultures ?²⁴

L'Europe, dans ses années d'expansion économique, avait besoin de main-d'œuvre, mais en lieu et place sont venus des hommes, porteurs de culture et de traditions. Face à cette nouvelle donne s'est amorcée, plus ou moins timidement, selon les pays, une politique visant à intégrer dans le tissu social les pratiques culturelles, voire culturelles du «*Gastarbeiter*», de l'«immigrant», de l'«immigré».

En France, le Haut Conseil à l'intégration, organisme créé en mars 1990, esquisse les contours du «modèle français», dont «la philosophie de base se fonde sur le rejet de la logique des minorités ethniques ou culturelles et sur la recherche d'une logique d'égalité des personnes»²⁵. Si le Haut Conseil ne néglige pas le «désir légitime d'individus ou de groupes», de pouvoir en toute liberté, «préserver et développer leurs modes d'expression, de confession, de communication et de vie», en revanche, il estime que le fait polygénique est contraire à l'ordre public – notion entendue «comme l'ensemble des valeurs auxquelles la société française est profondément attachée et qui fondent sa cohésion». Afin de mettre un terme à l'«état de polygame», le Haut Conseil préconise «à l'avenir de faire obstacle à l'acquisition du droit au séjour à titre permanent» pour une personne polygénique, et «s'agissant des autres formes de droit au séjour, serait exclu le regroupement familial polygamique».

Le statut personnel des immigrés non communautaires reste une question complexe, en ce qu'il met en jeu à la fois la loi interne et les conventions internationales. L'avis émis par le Haut Conseil à l'intégration concernant l'interdiction ultérieure de tout «regroupement familial polygamique», semble se heurter à un obstacle juridique. Dans son article 3, le code civil, en effet, stipule que «les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même résidant en pays étrangers». Pour le code, le «facteur de rattachement» est la nationalité, or ce principe par symétrie est appliqué aux étrangers résidant en France, «ainsi toute personne, quel que soit son lieu d'habitation est soumise, pour son statut personnel, à la loi du

23. Deux ethnies sont majoritaires dans l'immigration, les Soninke ou Sarakolle et les Toucouleurs, provenant de la Vallée du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal).

24. Titre d'une série de séminaires organisés par le CRIV-CNRS, le ministère de la Justice-CFPIJ, et placés sous la direction de E. Rude-Antoine. Année 1990.

25. Haut Conseil à l'intégration, *Conditions juridiques et culturelles de l'intégration*. Rapport – janvier 1992, p. 1.

pays dont elle possède la nationalité». Ce qui d'une manière concrète signifie qu'une union polygénique célébrée à l'étranger (pays des contractants), peut être validée, par le biais de l'effet atténué de l'ordre public.

Qu'en est-il de la polygénie pour les Africains? Dans la situation actuelle, elle concerne trois nationalités (malienne, mauritanienne, sénégalaise), et au sein de ces nationalités, deux ethnies – soninke et toucouleur – pratiquent la polygénie, de manière plus marquée.

Selon les estimations, les chiffres oscillent entre «1 500 à 10 000 pour les ménages de ce type présents en France»²⁶. Si les raisons d'ordre économique, démographique, voire d'ordre biologique et/ou religieux ne sont pas avancées par les acteurs sociaux concernés, toutefois, ceux-ci mettent en exergue des arguments s'articulant autour des notions de prestige social, de rivalités entre familles, et à un degré moindre, de pression communautaire – «Le pays se rappelle à ton bon souvenir».

On rencontre trois configurations à l'intérieur des structures familiales : une épouse avec tous les enfants du mari ; deux ou trois épouses sous le même toit ; le système de rotation des épouses ; dans ce dernier cas, les enfants en bas âge accompagnent leurs mères. Dans la configuration polygénique, les femmes et les enfants occupent un statut de cadets ; ceci entraîne des conséquences ; d'abord au niveau des enfants, qui ont souvent, mais pas toujours, des problèmes d'identité, de repère, et qui peuvent être animés de sentiment d'agressivité à l'extérieur ; ensuite au niveau des épouses, qui vivent difficilement cette cohabitation, à cause des conditions de logement, des rivalités et jalousies réciproques.

Ce système d'«inégalité et de domination» commence à être combattu par les femmes, elles-mêmes, surtout par les deuxièmes ou troisièmes épouses, qui, souvent, ont un bagage culturel plus élevé que celui des maris, ou qui s'«immergent» plus aisément dans l'environnement socio-culturel. La télévision, les discussions entre femmes, le contact avec les travailleurs sociaux – corps à dominante féminine –, favorisent la contestation au sein de la famille, et le recours à des médiations externes (tribunal).

VI- Conséquences pour les pays exportateurs de main-d'œuvre

Les pays sahéliens (Mauritanie, Mali, Sénégal), dans les années soixante, ont favorisé à des degrés divers l'émigration de leurs ressortissants vers la France. Pour ces pays, nouvellement indépendants, engagés dans la «bataille du développement économique», le départ d'une catégorie de population ne pouvait que représenter une réelle soupape de sécurité ; c'était le prix à payer pour maintenir une cohésion sociale, en desserrant l'étouffement du chômage galopant.

26. Secrétariat général à l'intégration, *op. cit.*, p. 50 : il se réfère à une étude réalisée par l'association *Vivre la ville – Le logement des familles africaines*, rapport non publié, 1992.

A — Les effets de l'émigration sur le marché du travail villageois

Par nature, l'émigration est un processus sélectif; elle concerne des personnes actives, en pleine force de l'âge. Le flux de population de la Vallée du Fleuve Sénégal vers les centres urbains français et africains a eu pour conséquences: a) de figer le croît démographique dans cette sous-région «depuis trente ans, la population de la vallée demeure quasi stationnaire, tandis que les communautés fixées dans les villes s'accroissent continuellement et rapidement»; b) d'introduire dans cette sous-région une érosion des ressources humaines; comparativement aux autres régions du Sénégal, par exemple, la région du Fleuve est celle qui compte la plus faible proportion d'actifs.

Une étude de l'OCDE²⁷ indique que, d'une part, les groupes d'âge les plus touchés par l'émigration sont ceux de 15 à 29 ans, et que, d'autre part, les groupes de 0-14 ans constituent près de la moitié du total de la population des deux sexes – ce qui représente une lourde charge.

B — Les effets micro-économiques de l'émigration

Tout flux de population touche à la fois deux communautés, celle du pays de départ et celle du pays d'arrivée: et l'objectif premier du départ est d'ordre économique, «les individus migrent à la recherche d'un emploi mieux rémunéré», afin de rapporter de l'argent et des biens au village. En cela les émigrés participent à une stratégie bien définie de survie du ménage, de la famille élargie, voire du village.

Les immigrés sahéliens en France ont, dans leur grande majorité, un salaire avoisinant le SMIG. Salaire relativement bas ici, mais replacé dans le contexte socio-économique des pays d'origine, cette somme est supérieure aux salaires des hauts fonctionnaires locaux; et d'autre part, elle «équivalait à un revenu annuel d'un ménage» de la Vallée du Fleuve.

Les principaux postes budgétaires des immigrés en France s'agentent autour: a) des dépenses courantes: une enquête menée en 1983 dans les foyers d'Africains montre que l'alimentation occupe entre 500 et 1 000 F du budget, le transport, entre 100 et 200 F, le logement, entre 300 et 600 F; et une somme de 100 à 200 F est consacrée à l'habillement et aux loisirs; b) les «allocations d'entretien», envoyées aux familles – comprenant à la fois argent et biens –, sont placées dans une fourchette de 700 à 1 000 F par mois; c) l'épargne comprend deux sous-postes, les cotisations aux caisses de village, variant entre 20 à 50 F, et une partie du revenu conservée, de l'ordre de 500 à 800 F.

27. J. CONDÉ, *et al.*, *Les migrations internationales sud-nord: une étude de cas: les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la Vallée du Fleuve Sénégal en France*, Paris, OCDE, 1983.

L'argent envoyé est dirigé vers différents canaux : a) les dépenses pour l'achat de produits vivriers de base représentent 46 % ; b) l'habillement et annexes (30 %) ; c) l'impôt (10 à 15 %) ; s'agissant de ce dernier sous-poste, il faudrait introduire un correctif : le taux est élevé parce qu'au Mali, les impôts représentent 24 % de l'utilisation de l'argent, alors qu'au Sénégal, la proportion est réduite à 0,4 %, et qu'en Mauritanie, elle est nulle.

Par le biais des cotisations aux caisses de village, les immigrés deviennent des opérateurs économiques au niveau local, en marge souvent des institutions officielles. Ils interviennent dans les réalisations socio-culturelles : construction d'écoles, de mosquées, de dispensaires, de bureaux de postes.

Parallèlement aux réalisations d'ordre socio-culturel, les immigrés engagent des stratégies d'auto-développement des villages : des coopératives de ravitaillement en denrées alimentaires, des pharmacies, des projets de développement (agriculture, hydraulique...) sont mis en chantier.

Les transferts monétaires ont des effets divers sur la vie économique et sociale des villages ; le phénomène migratoire construit une économie et une société nouvelles. Des changements sont notés dans les habitudes de consommation chez les familles d'immigrés : on assiste à un accroissement quantitatif et qualitatif dans la nourriture ; de nouveaux besoins se créent (utilisation de moulins à mil, de groupes électrogènes pour l'éclairage public dans certains villages du Sénégal et du Mali).

Des investissements de nature «sociologique» sont réalisés : construction de maisons en dur, mariage avec dot substantielle, construction de mosquées-cathédrales. Ceci génère un esprit de compétition, débouchant sur des rivalités intra – et inter villageoises.

L'injection de l'argent des immigrés bouleverse l'agencement des rapports sociaux traditionnels ; certaines valeurs ancestrales sont remises en question : le pouvoir gérontocratique vacille sous les coups des innovations techniques. Un climat de méfiance s'établit entre résidents et émigrés, ce qui a pour conséquence de bloquer certains projets de développement.

C — Les effets macro-économiques de l'émigration

Pour les pays d'origine, les remises constituent un véritable ballon d'oxygène injecté dans l'économie nationale, «les flux apportés par les migrations contrebalancent en grande partie les déficits des balances commerciales, spécialement avec la France»²⁸. S'agissant des ressortissants sénégalais, l'évaluation des mandats en provenance de la France était entre 1977 et 1978 de l'ordre de 2,310 milliards FCFA ; pour les Maliens, originaires de la région de Kayes, vivant en France et dans les pays du golfe du Bénin, la Banque Centrale du Mali a estimé le volume des transferts monétaires à 14,9 milliards de francs pour la période de 1981.

28. J. CONDÉ, *et al.*, *op. cit.*

En conclusion, le phénomène migratoire met en relief les liens d'interdépendance entre les pays africains et la France. Celle-ci est le premier fournisseur du continent ; après la CEE, l'Afrique est le deuxième client français dans le monde.

L'expansion et le développement de la francophonie procèdent de la politique de coopération française au niveau culturel et technique en Afrique, où le français, dans bien des pays, sert de fédérateur et de vecteur de communication.

Sur le plan international, la France reste «une puissance moyenne», en partie grâce à ses intérêts stratégiques, ses aides, et ses amitiés dans le continent africain – devenu l'«homme malade» du monde.

Les transferts monétaires des immigrés vers les pays africains permettent : sur le plan financier, de réduire le déficit des balances commerciales ; sur le plan économique, d'améliorer les conditions de vie des familles et des villages, et d'introduire des innovations techniques, génératrices de transformations à long terme ; sur le plan social et politique, de maintenir une relative stabilité des institutions.